N° 1433. VENDREDI 3 MAI 1867 11e année.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50 — » » six mois, 14 » » — » » un an 25 » »

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées *avant midi* le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et Cie pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 2 Mai 1867.

BULLETIN.

L'Europe est saisie définitivement de la question du Luxembourg. S. M. le roi de Hollande a dû inviter, à l'heure qu'il est, les puissances signataires du traité de 1839 à se réunir dans une Conférence à Londres. On ajoute même que cette Conférence sera ouverte du 7 au 12 mai. La France n'a donc plus qu'à attendre, forte de son bon droit et de sa modération, les solutions satisfaisantes qu'elle est fondée à espérer. Tout a été fait par elle pour faciliter aux grandes puissances neutres la recherche des moyens de transaction qui doivent rétablir la paix. Après avoir ressenti avec une vivacité qui honore son patriotisme, le peu de cas que l'on semblait faire de ses intérêts et de ses justes susceptibilités, la voilà qui s'arrête dès que ses adversaires se ravisent et écoutent de meilleurs conseils. Certes, quelles que soient les éventualités que nous réserve l'avenir, on ne saurait plus dire que l'orgueil domine, chez nous, toute autre préoccupation, puisqu'il suffit qu'à la dernière heure, on nous tende la main, pour qu'aussitôt on rencontre la nôtre. On nous tiendra compte certainement de cette attitude au sein de la Conférence, et sans doute aussi à Berlin.

Cela étant, et sous la garantie des sentiments énergiques manifestés par le pays tout entier, lorsqu'il a cru sa dignité et sa sécurité menacées, nous devons nous borner jusqu'à nouvel ordre, à signaler les incidents et les avis qui peuvent le mieux nous éclairer sur la situation actuelle.

Nous citons notamment deux déclarations faites aux Communes par lord Stanley, à un jour de distance :

Sur une interpellation de M. Horsman, relative au Luxembourg, lord Stanley a déclaré que le gouvernement de la Grande-Bretagne, tout en joignant ses efforts à ceux de la Russie et de l'Autriche pour prévenir un conflit entre la Prusse et la France, ne se prononce ni pour ni contre les demandes respectives des deux Etats, et qu'il entend, quoiqu'il puisse advenir, garder une neutralité complète. Ces déclarations contrastent avec les affirmations de plusieurs journaux, même et surtout avec la lettre que la reine Victoria aurait écrite au roi de Prusse.

Le lendemain, un autre membre du Parlement, M. Griffith, ayant demandé s'il était vrai qu'on eût demandé à l'Angleterre de participer à la garantie de neutralité du Luxembourg, et, dans ce cas, quel accueil le gouvernement avait fait à cette demande, lord Stanley a répondu que la Conférence se réunirait très-promptement, mais qu'il ne pensait pas devoir devancer ses délibérations, l'arrangement relatif la position future du Luxembourg étant l'affaire de la Conférence. Le ministre a ajouté : « Le préopinant a oublié apparemment que, pendant dix-huit ans, le » Luxembourg est resté placé sous la garantie de l'Europe. » Cette réponse est déjà un symptôme des préférences du chef du *Foreign-Office*.

Une dépêche de Vienne, en date du 1er mai, nous dit encore que la Conférence de Londres, « a été acceptée, sur la base du programme russe, par les puissances intéressés, » et qu'une séance préparatoire des plénipotentiaires de l'Angleterre, de la France, de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie, de la Hollande et de la Belgique, doit avoir lieu, le 12 mai, sous la présidence de lord Stanley. Nous nous bornerons, pour aujourd'hui, à ces informations, remettant à un avenir que nous espérons prochain, le soin de nous faire connaître des résultats officiels, sur lesquels il nous sera possible de baser des convictions et non des conjectures.

J. REBOUX.

M. le conseiller d'Etat Jonas a remis aujourd'hui entre les mains du ministre des affaires étrangères les lettres qui l'accréditent auprès du Gouvernement de l'Empereur en qualité de chargé d'affaires du grand-duché de Luxembourg.

(*Moniteur du 2 mai.*)

Nous lisons dans le bulletin politique hebdomadaire du *Moniteur du soir* :

« Ainsi que l'a écrit M. le ministre d'Etat dans sa lettre du 27 avril au président du Corps législatif, des négociations favorables au maintien de la paix en Europe sont entamées et activement poursuivies par les grandes puissances. Consulté par le roi des Pays-Bas, au sujet de l'affaire du Luxembourg, le cabinet de Berlin avait invoqué les traités de 1839. Le gouvernement de l'Empereur, ayant admis sans hésiter l'examen de ces stipulations, s'est empressé de faire savoir qu'il était prêt à y procéder, de concert avec les autres cabinets de l'Europe.

« L'Angleterre, l'Autriche et la Russie lui ont offert leurs bons offices ; il les a acceptés, et, ne voulant point gêner l'action des trois cours en intervenant directement dans le débat, il leur a laissé le soin d'aborder avec la Prusse une affaire qui, aux yeux de la France, est avant tout une question de droit public et d'intérêt général. Cette sage manière de procéder a déjà produit de bons résultats, et les nouvelles pacifiques survenues depuis quelques jours ont déterminé Sa Majesté à donner l'ordre de ne prendre aucune mesure militaire pouvant fournir à l'opinion publique le prétexte de s'émouvoir. Ainsi, le nombre des chevaux à acheter va être réduit au strict nécessaire, et les soldats en congé qui allaient être rappelés seront laissés dans leurs foyers. »

On écrit de Luxembourg, 28 avril :

« Des transports de poudre ont eu lieu hier, toute la journée, à partir de six heures du matin. On a pu s'en convaincre *de visu*. Le mouvement était très actif et presque incessant ; 300 hommes environ sont employés à ce travail. Les barils sont portés par deux soldats au moyen d'une espèce de brancard. On a d'ailleurs remarqué une certaine animation parmi l'élément militaire. On sort beaucoup d'effets d'habillements et d'équipement des magasins pour les porter dans les casernes. Il paraît que l'on transfère des lits dans tous les forts. D'autre part, on dit que l'autorité prussienne a demandé des ouvriers maçons et terrassiers pour reprendre les travaux de la forteresse. Il en est même arrivé d'Allemagne.

« Un bruit qui revient avec une grande persistance, c'est que, depuis quelque jours, il arrive secrètement chaque nuit de petits détachements de soldats prussiens qui seraient dirigés sur les forts au lieu d'entrer en ville. On remarque qu'il y a effectivement plus de militaires que de coutume dans les rues. L'on a déjà garni un certain nombre d'embrasures de canons de gros calibres.

« Dès ce moment, l'anxiété est au comble. En présence des mouvements de la garnison et d'une foule d'indices qui semblent annoncer une crise prochaine, ceux des habitants qui ne se soucient pas de subir les rigueurs d'un siége songent à faire leurs préparatifs de départ. L'air abattu des bourgeois contraste avec l'activité et l'animation des soldats. Il y a peu de jours, la ville avait un tout autre aspect.

(*Opinion Nationale.*)

Nous savons de bonne source, dit le *Mémorial Diplomatique*, que plusieurs grands, propriétaires et industriels de la Lorraine et de l'Alsace ont offert au Gouvernement de lever et d'équiper à leurs frais, pendant une durée de deux à trois mois, des bataillons de volontaires. Toutes les lettres qui arrivent des départements de l'Est sont unanimes à constater le réveil de l'esprit national, et nous pouvons ajouter que le langage tenu par plusieurs hautes notabilités des anciens partis montre qu'en ce moment il n'y a plus d'oppositions en France, mais seulement des citoyens animés du meilleur patriotisme.

Nos renseignements particuliers, dit la *France*, nous permettent de compléter ceux du *Mémorial Diplomatique*, en constatant que les offres des populations alsaciennes ne se bornent pas à des équipemens, mais qu'elles se réalisent par des dons effectifs dont plusieurs commissions seraient chargées de faire la distribution, si les circonstances en exigeaient l'emploi.

L'Empereur a passé en revue, hier, dans la cour des Tuileries, plusieurs régiments d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie de la 1re division militaire. Sa Majesté a distribué aux officiers, sous-officiers et soldats les croix d'honneur et les médailles décernées par le ministre de la guerre sur la proposition des chefs de corps. Le défilé a eu lieu aux cris de : *Vive l'Empereur* ! énergiquement prononcés par la troupe et par les nombreux spectateurs que cette solennité avait attirés sur la place du Carrousel.

On écrit de Mayence, 27 avril, au *Journal de Francfort* :

« Le général de Prittwitz est arrivé ici pour passer une inspection complète de la forteresse de Mayence. Cette inspection a commencé et comprendra tout jusqu'au moindre détail de l'équipement du soldat, jusqu'à l'armement et l'état de défense de la forteresse. On a, dans ce but, armé, à titre d'épreure, une partie des lignes intérieures et avancées et les troupes ont été exercées aussi pour le cas d'une alarme. L'inspection s'étendra également aux approvisionnemenis et mésures d'entretien. »

On écrit de Mayence au *Courrier du Palatinat* :

« Le 24 avril, les rédacteurs de tous les journaux de Mayence ont été appelés devant le commissaire de police pour recevoir communication d'un ordre du gouvernement de la forteresse qui leur enjoint de *s'abstenir à l'avenir de faire mention de* ce qui se passe dans la forteresse, des mouvements de troupes, etc. »

On lit dans la *Presse* de Vienne :

« On nous communique le télégramme suivant qui prouve, s'il dit vrai, que si la guerre avait éclaté, la conflagration eût été générale :

« Stockolm, le 27 avril. — Le ministre de la guerre a dit hier à l'envoyé anglais dans une société particulière, que si la Russie renonçait à sa position actuelle en apparence neutre, au cas d'une guerre entre la Prusse et la France et prenait parti pour la Prusse, la Suède se mettrait certainement du côté de la France. Dans ce cas, il est très-probable aussi que le Danemark sortirait de la neutralité. Ce sera donc, de la conduite de la Russie que dépendra celle des Etats scandinaves. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'*Agence Havas* nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes :

ANGLETERRE.

Londres, 30 avril, soir.

Chambre des communes : M. Griffith demande s'il est vrai qu'on ait demandé à l'Angleterre de participer à la garantie de neutralité du Luxembourg, et, dans ce cas, quel accueil le gouvernement a fait à cette demande.

Lord Stanley croit savoir que la conférence se réunira très-promptement, mais il ne pense pas pouvoir devancer ses délibérations. L'arrangement relatif à la position future du Luxembourg, est l'affaire de la Conférence. Le ministre ajoute : Le préopinant a oublié aparemment que,

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 3 MAI 1867.

— 19 —

LES ROQUEVAIR

— XII —

(*Suite. — Voir le* JOURNAL DE ROUBAIX *du 1er mai*).

— Que mon fils ne pouvait m'accompagner, interrompit impétueusement madame Sardan : vous avez voulu, monsieur, que je restasse seule exposée à vos outrages.

— Non, madame ; je craignais, je l'avoue, que mon caractère et celui du plus jeune de vos fils, naturellement emportés l'un et l'autre, n'aggravassent par un contrat imprudent une position déjà grave par elle-même.

Je suis assez sûr de moi pour ne jamais manquer de respect à une femme, et je souffrirais d'elle ce que je ne pourrais supporter d'un jeune homme. Devant vous, madame, une discussion violente serait d'une haute inconvenance. J'espère que le caractère de votre fils aîné, beaucoup plus calme que celui de son frère, nous permettra de nous entendre.

Paul, surexcité par la position pénible faite à sa mère, prit alors la parole et dit avec beaucoup de hauteur :

— Il me semble que M. Jacques devrait d'abord fournir des preuves de ce qu'il avance. Avant de s'adresser à ma mère, il aurait dû penser que madame de Roquevair avait deux fils dont l'honneur était intéressé dans cette question.

— J'aurais désiré, monsieur, connaissant l'influence de madame Sardan sur ses enfants, la convaincre elle-même que mes prétentions étaient fondées.

Au reste, monsieur, pour ne pas prolonger davantage une discussion irritante, je vous préviens que la copie de tous les titres prouvant jusqu'à l'évidence que je suis bien le seul héritier du nom, des armes et du cri des Roquevair, est entre les mains de MM. les notaires ici présents. Prenez-en connaissance, faites-les examiner. Renoncez à mettre le nom de Roquevair dans vos actes publics ; renoncez à faire peindre mes armes sur les panneaux de votre voitures, et puisque vous ne possédez plus Roquevair, renoncez à ce nom que l'usage, je le sais, vous avait permis de prendre ; sinon, je serai forcé de vous y contraindre par les moyens de loi en mon pouvoir.

En disant ces derniers mots, M. Jacques salua et sortit.

Madame Sardan resta atterrée ; les deux notaires et M. Fayet la contemplaient en silence, Paul avec inquiétude, mais en même temps avec calme.

Ce calme remarqué par madame de Roquevair lui donna contre Paul un vif mouvement d'irritation.

— Eh ! quoi, s'écria-t-elle, vous avez laissé partir cet homme, sans le souffleter, sans lui demander raison de l'insulte faite à votre mère, à votre frère et même à vous ? Oh ! pourquoi Louis ne m'a-t-il pas accompagnée ! Il a redouté la présence de mon fils, ce lâche insulteur ! Devant lui il n'eût jamais osé se permettre ce qu'il s'est permis devant un avorton comme vous !

Cette sanglante injure, jetée à Paul par la bouche de sa mère, fut pour lui une immence douleur ; il cacha sa tête dans ses mains, pour dissimuler l'altération de son visage qu'il sentait alternativement pâlir et rougir.

Dans les caractères emportés, la violence s'affaisse d'elle-même aussitôt qu'elle a passé les bornes. Madame Sardan, honteuse des paroles qui lui étaient échappées, s'adressa d'une voix calme aux deux notaires et leur demanda s'ils avaient pris connaissance des pièces déposées par M. Jacques.

— Non, madame, répondirent-ils, mais nous allons y donner toute notre attention. Il est très-possible que ce jeune homme soit en effet un des descendants de la famille Roquevair, mais il est aussi fort possible qu'il ne soit pas le seul.

— On examinera cela, dit madame de Roquevair ; je dois avant tout prévenir mon second fils de ce qui vient de se passer.

Et la fière Louise se retira avec Paul. Pendant le trajet de la rue Jacob à la rue Caumartin, où demeurait madame de Roquevair, la mère et le fils n'échangèrent aucune parole.

Plusieurs jours se passèrent. L'examen des documents était très-favorable à M. Jacques, et la famille Sardan commençait à concevoir de vives inquiétudes. Cependant, bien qu'elle doutât de la justice de sa cause, elle se détermina à soutenir un procès : des pièces importantes manquaient à M. Jacques. Bien que toutes les présomptions fussent en sa faveur, on espérait que l'absence de ces titres suffirait pour obtenir contre lui une fin de non-recevoir, et si l'on ne pouvait le contraindre à rester M. Jacques, on espérait au moins ne pas être forcé de se contenter du nom de Sardan.

Louis montrait dans cette affaire autant d'irritation et plus d'obstination que sa mère. Si celle-ci n'avait pu obtenir de se glisser dans quelques salons aristocratiques que grâce à la protection de l'abbé de Vermot, si elle n'avait pu y être admise que les jours où il y a cohue et où l'on invite tout ce qui se trouve en relation de visites, Louis, au contraire, servant dans un corps privilégié, comptait le plus grand nombre de ses amis dans cette jeune noblesse qui, connaissant très-bien ce nom de Roquevair, s'était trouvée toute disposée à croire ce jeune homme spirituel, élégant, bienveillant pour tous, beau joueur, aimable convive, cette fine fleur des pois de la Corrèze enfin, parfaitement en droit de porter le nom et de prendre les armes de Roquevair.

Louis frémissait à l'idée de déchoir de la position qui le mettait au niveau des jeunes gens de l'aristocratie la plus quintessenciée.

— Il te restera toujours ton mérite personnel, lui disait Paul, qui professait pour son frère une naïve admiration. Et, d'ailleurs, ajoutait-il, le nom de Sardan est honorable, et tu peux, mon frère, le rendre plus honorable encore.

Alors la mère s'emportait contre les idées philosophiques et libérales de Paul, ainsi qu'elle les appelait. Quant à Louis, il comprenait que ses compagnons d'armes l'eussent très-bien accepté comme Louis Sardan ; il connaissait bon nombre d'officiers qui ne devaient nullement à un nom illustre la considération dont ils étaient